



15ème législature

Question N° : 29417	De Mme Valérie Gomez-Bassac (La République en Marche - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >numérique	Tête d'analyse >Harmonisation des systèmes numériques de collecte d'informations sanitaires	Analyse > Harmonisation des systèmes numériques de collecte d'informations sanitaires.
Question publiée au JO le : 12/05/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 22/09/2020 Date de renouvellement : 04/05/2021 Date de renouvellement : 26/10/2021 Date de renouvellement : 01/02/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Gomez-Bassac interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'avancée des travaux d'harmonisation des systèmes numériques de collecte d'informations sanitaires. La crise sanitaire du covid-19 a souligné le manque de dispositif centralisé de collecte de données sanitaires transmises par les professionnels de la santé. En effet, actuellement, les professionnels et les établissements de santé disposent de nombreux outils de collectes d'informations, et sont confrontés à une offre numérique morcelée qui complexifie leur pratique quotidienne. Pour remédier aux limites identifiées, et notamment cette multiplicité des plateformes existantes, les professionnels et acteurs de santé souhaitent la création d'un système centralisé numérique unique de collecte des informations sanitaires. Cette demande répond aux orientations des chantiers du plan « Ma santé 2022 » dans lequel le numérique s'inscrit dans une vision ambitieuse et structurante. De la sorte, elle souhaite connaître l'avancée des travaux annoncés par le Gouvernement afin de répondre à ce besoin d'harmonisation des outils numériques au service des professionnels de la santé, conformément aux orientations déterminées par le plan « Ma santé 2022 ».